



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### permis de conduire

Question écrite n° 51339

#### Texte de la question

M. Gilles Savary attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les conditions de passage et d'attribution du permis de conduire. De nombreux témoignages, de professionnels d'auto-écoles comme de candidats au permis de conduire, font état de la complexification, du renchérissement, et surtout de l'augmentation très sensible des délais d'attribution du permis de conduire du fait : de la mise en place de la procédure Faeton, à compter du 16 septembre 2013 ; de l'engorgement des services des permis de conduire préfectoraux, ainsi que des conditions nouvelles qu'ils imposent aux familles du fait de leur centralisation dans la préfecture de son département (Gironde), qui est le plus étendu de France. Par ailleurs, il est fait état d'un coût d'obtention du permis de conduire (leçons comprises) pouvant atteindre 1 800 euros, difficilement accessible aux familles rurales les plus précaires, et qui fait obstacle à leurs recherches d'emplois. Il lui serait très obligé de l'informer des instructions gouvernementales à l'égard de cette dégradation incontestable des conditions d'accès au permis de conduire, qui semble échapper pour l'instant au « choc de simplification ».

#### Données clés

**Auteur :** [M. Gilles Savary](#)

**Circonscription :** Gironde (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51339

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 mars 2014](#), page 1989

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)